

## AVIS N° 050 - 2016 / BRVM / DG

### BANK OF AFRICA - MALI

### PREMIERE COTATION

La Bourse Régionale des Valeurs Mobilières - BRVM - porte à la connaissance du public et des intervenants du marché, que la première cotation de la **BANK OF AFRICA - MALI**, admise au Premier Compartiment de son marché des actions, aura lieu le **mardi 31 mai 2016**.

**BANK OF AFRICA - MALI**, en abrégé **BOA-MALI**, est une Société Anonyme de droit malien avec Conseil d'Administration créée en 1982. Elle est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) de Bamako sous le numéro MA BKO 2004. B. 2482. Son siège social est situé à Bamako, au 418, avenue de la marne BP 2249 - Bozola - Bamako - MALI, Tél. (+223) 20 70 05 00 / 44 97 59 00, Fax : (+223) 20 70 05 60, [www.bank-of-africa.net](http://www.bank-of-africa.net).

Acteur de référence sur le marché bancaire malien, la Bank Of Africa Mali est le premier établissement bancaire créé par le Groupe Bank Of Africa. Elle a ouvert ses portes au public en 1983 et développe une image de banque généraliste, faisant partie d'un ensemble fortement implanté dans la sous-région et enraciné, grâce à son actionnariat national, dans le tissu économique du pays.

La BOA-MALI a pour objet la pratique de toutes opérations autorisées aux banques en République du MALI, notamment faire, soit pour son propre compte, soit pour celui de tiers ou en participation, toutes opérations financières, commerciales, mobilières et immobilières.

A cet effet, elle effectue toutes les opérations de réception de fonds, d'avance, de prêts et d'escompte, de crédit-bail, de change, de souscription, de soumission, d'achat, de vente et de placement de tout instrument financier, de participation à tout syndicat de placement et d'une façon générale toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, se rattachant à l'activité de banque et à son objet social ou tout autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser directement ou indirectement les buts poursuivis par la société et ne contrevenant pas à la réglementation bancaire en vigueur au Mali.

La BOA Mali, comme toute banque de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) est régie par les textes légaux et réglementaires régissant l'activité bancaire dans l'Union.

La BOA MALI a initié une augmentation de capital visant à porter son capital social de huit milliards trois cents millions (8 300 000 000) de FCFA à dix milliards trois cents millions (10 300 000 000) de FCFA à travers une Offre Publique de Vente (OPV) de quatre cent mille (400 000) actions sur le marché financier de l'UMOA, suivie d'une introduction en bourse.

La diffusion des 400 000 actions BOA-MALI dans le public ayant eu lieu le 17 décembre 2015, aux prix de 22 500 FCFA et de 19 000 FCFA par action, la procédure d'introduction qui sera retenue pour la première journée de cotation est la **procédure ordinaire**.

Ainsi, le premier cours de négociation sera déterminé par la confrontation des ordres d'achat et de vente avec un cours de référence fixé à **22 500 F CFA**.

Le symbole adopté pour les transactions sur le titre est : **BOAM**.

La Société de Gestion et d'Intermédiation (SGI) BOA Capital Securities est responsable de l'introduction en bourse des actions **BOA-MALI**.

Les investisseurs qui désirent consulter la Note d'Information ou obtenir plus d'information sur la BOA-MALI sont priés de communiquer avec la SGI BOA Capital Securities, 01 BP 4854 Abidjan 01, Tél.: (225) 20 30 21 22, Fax : (225) 20 32 04 68, e-mail : [information@boa-actibourse.com](mailto:information@boa-actibourse.com) ou toute autre SGI installée dans les pays de l'UEMOA.

Pour toute information complémentaire concernant cet avis, veuillez contacter la BRVM à son Siège, les Antennes Nationales de Bourse ou les différentes SGI installées dans les pays de l'UEMOA.

Fait à Abidjan, le 11 mai 2016.

Pour le Directeur Général,  
Le Directeur du Département des  
Etudes, de la Stratégie et du  
Développement du Marché,  
Chargé de l'Intérim



Birahim DIOUF